

République Française



Département de l'OISE
Arrondissement de COMPIEGNE
Canton de NOYON
COMMUNE de CAISNES

NBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : **15**
présents : **14**
votants : **15**

DATE de CONVOCATION :
22/04/2026

DATE D'AFFICHAGE :
29/04/2026

Délibération n°:
2026 04 27 2

Le maire certifie, en application de l'article L2131-1 du CGCT, que le présent acte est rendu exécutoire le date de son dépôt en Sous-Préfecture de Compiègne au titre du contrôle de légalité.

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de CAISNES

Séance du 27 Avril 2026

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CAISNES convoqué le 22/04/26 s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Claude HERIOT, maire.

Etaient présents : Audrey BERTHEMET, Didier CHRISTOPHE, Stéphanie DI CREDICO, Véronique DENIZART, Nicole FABRYKA, Jean-Pierre GRIS, Bruno GONCALVES, Martine HAYAMMES, Jean HELWASER, Alain JANSSEN, Marie-Claude HERIOT, Antoine KULA, Jean-Luc PERRIN, Roger RAMELET, formant la majorité des membres en exercice

Excusée : Lucie BRUNEL, Pouvoir donné à Véronique DENIZART

Martine HAYAMMES a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal a entendu les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2025	VIREMEN T À LA SECTION D'INVESTI SSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATI ON DE RESULTAT
INVEST	26 359.15 €	€	174 766.29€	-343 646.68€ 194 571.2€	-149 075.48 €	52 049.96 €
FONCT	120 849.78 €	€	18 610.43€	- €	- €	139 460.21 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	139 460,21 €
Affectation obligatoire :	
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cil 068)	0€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	139 460,21 €
Total affecté au c/ 1068:	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-



Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Fait et délibéré en séance. Pour copie certifiée conforme

A Caisnes le 29/04/2026

Le Maire, Marie-Claude HERIOT

